

CULTURE**Eglise Saint-Pierre Saint-Paul**

Projet de rénovation de l'orgue

Approbation du projet et recherches de financements

EXPOSE DES MOTIFS

L'église Saint-Pierre Saint-Paul possède un orgue construit par la manufacture Stolz en 1863. Malgré plusieurs modifications, cet instrument a conservé toutes ses caractéristiques du second empire et il est une richesse pour la Ville tant pour son intérêt historique que pour ses qualités instrumentales.

Cependant, au fil du temps, l'état de cet instrument s'est dégradé. De nombreuses pièces sont abimées voire hors d'usage et cela fait près de 10 ans qu'un projet de relevage et de restauration a été engagé.

Le programme des travaux est estimé à 70 000 €TTC.

Sur proposition de Monsieur Luc Carvounas, sénateur du Val de Marne, une subvention pourrait être obtenue au titre de la réserve parlementaire.

D'autre part, une subvention, à hauteur de 20% du coût des travaux HT peut être sollicité auprès du Conseil régional d'Ile-de-France à condition que l'orgue ait un usage culturel, ce qui est le cas pour cet instrument étant donné que le conservatoire municipal l'utilise pour certaines manifestations.

D'autres financements seront recherchés pour cette opération.

Je vous propose donc de solliciter ces subventions pour envisager le financement de la rénovation de l'orgue de l'église Saint-Pierre Saint-Paul.

Les recettes en résultant seront à prévoir au budget communal.

CULTURE

26) Eglise Saint-Pierre Saint-Paul

Projet de rénovation de l'orgue

Approbation du projet et recherches de financements

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités locales,

considérant que l'orgue de l'église Saint-Pierre Saint-Paul, qui appartient à la ville d'Ivry-sur-Seine, doit faire l'objet de travaux de rénovation dont le montant est estimé à 70 000 €TTC,

considérant qu'il est possible, pour réaliser ces travaux, de solliciter une subvention auprès du Ministre de l'intérieur au titre de la réserve parlementaire,

considérant que cet orgue étant utilisé pour des usages culturels, il est possible de bénéficier d'une subvention auprès de la Région Ile-de-France,

vu le budget communal,

DELIBERE

A l'unanimité

ARTICLE 1 : APPROUVE le projet de rénovation de l'orgue de l'église Saint-Pierre Saint-Paul à Ivry-sur-Seine pour un montant estimatif de 70 000 € TTC dont la réalisation sera inscrite au budget communal sous réserve des capacités financières de la Ville.

ARTICLE 2 : SOLLICITE auprès du Ministre de l'intérieur une subvention, au titre de la réserve parlementaire, pour le financement de la rénovation de l'orgue de l'église Saint-Pierre Saint-Paul.

ARTICLE 3 : SOLLICITE auprès du Conseil régional d'Ile-de-France une subvention pour le financement de la rénovation de l'orgue de l'église Saint-Pierre Saint-Paul.

ARTICLE 4 : AUTORISE le Maire à faire les démarches nécessaires pour l'obtention de ces subventions et de tous les financements possibles pour la réalisation de ces travaux.

ARTICLE 5 : DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 22 JUIN 2015

RECU EN PREFECTURE

LE 22 JUIN 2015

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 22 JUIN 2015